



## RESOLUTION DU POP & GAUCHE EN MOUVEMENT

Lausanne, le 16 mai 2009

### **Modifications urgentes de la LAMAL**

Le POP vaudois refuse la taxe de 30 francs par consultation sous quelle forme que ce soit et invite les Chambres fédérales à refuser de prendre, dans l'urgence, des décisions mal fagotées et sans influence réelle sur la baisse des primes.

L'introduction d'un « ticket modérateur », la taxe, n'est qu'une augmentation cachée des franchises qui sont déjà contraires à la solidarité et qui accablent les malades.

Le POP souhaite en revanche la suppression du système de la prime par tête ou du gel des réserves dans la caisse que l'on quitte, au lieu d'un montage administratif compliqué qui pique de l'argent dans la poche des malades, sous prétexte d'économies, et conduit à l'implosion de la LAMAL.